



**Document d'objectifs NATURA 2000**  
**Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Baie du**  
**Mont-Saint-Michel »**



---

**Compte rendu du 1<sup>er</sup> groupe de travail**  
**« Polders »**

Le 24 avril 2008, 14h30 à la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel

**Présents :**

---

Vincent BICHON, Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon,  
Louis BODIN, Commune de Beauvoir,  
Daniel BONHOMME, Commune de Saint Broladre,  
Jean-Luc BOURGEOUX, Conseiller général du canton de Dol de Bretagne,  
Olivier COUPE, Fédération de chasse d'Ille-et-Vilaine,  
Julien FAGUAIS, Commune de Beauvoir,  
Thierry GRANDGUILLOT, Groupe Ornithologique Normand,  
Bernard GUILLARD, Société d'investissement et de développement pour les cultures légumières et horticoles en Basse-Normandie,  
Jean-Pierre HERY, Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne,  
Marcel JACQUOT, Association Manche Nature,  
Jean Philippe LACOSTE, Conservatoire du littoral,  
Patrick LARIVIERE, Président des comités de pilotage Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel,  
Pierre LEBAS, Association des Amis du Rivage de la Baie,  
Emile LEROY, Commune d'Huisnes sur mer,  
Jean Baptiste MAINSARD, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine,  
Raymond MARIE, Association de Chasse au Gibier d'Eau d'Ille et Vilaine,  
Anne-Bénédicte MARTINOT, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine,  
Mickaël MARY, Conservatoire du littoral,  
Arnaud NIVOT, Communauté de communes de la baie du Mont-Saint-Michel,  
Adrien NOEL, Fédération de chasse d'Ille et Vilaine,  
Thierry ROBIN, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine,  
Alain TROMPETTE, Commune de Roz-sur-Couesnon,  
Sandrine VASSEUR, Conservatoire du littoral,  
Romain VIAL, Conservatoire du littoral.

**Excusés :**

---

Marcelin DANIEL, Association de la Côte d'Emeraude pour l'Environnement et la Qualité de la Vie,  
Jean Claude LEFEUVRE, Université Rennes I,  
Régis MOREL, Bretagne Vivante-Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne,  
Bruno PLAINFOSSE, Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre Et de la Mer,  
Vincent SCHRICKE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**Objet :** Contenu et méthodologie pour l'élaboration de l'état des lieux « Polders » et discussion autour des enjeux et problématiques liés à Natura 2000.

**Pièce jointe :** Copie de la présentation

Monsieur LARIVIERE introduit la réunion en rappelant le caractère exceptionnel du patrimoine naturel de la baie du Mont-Saint-Michel. Il explique que la mise en place du réseau Natura 2000 permet la rencontre de chacun des acteurs locaux autour de la thématique de la préservation d'un patrimoine commun. Un premier état des lieux est à venir qui servira de support à la définition des objectifs à fixer dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Oiseaux ». Le travail de concertation qui se met en place permettra d'élaborer un document partagé par tous. Monsieur LARIVIERE présente alors l'ordre du jour de la réunion avec, dans un premier temps, un rappel sur les actions déjà engagées et, dans un second temps, une présentation de la directive « Oiseaux » et des travaux à venir.

Monsieur MARY revient sur le réseau Natura 2000 en présentant la démarche sur le plan national : L'objectif du dispositif, qui repose sur deux directives distinctes, est de stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Pour cela, les Etats membres désignent des sites sur lesquels existent ou vivent des habitats et espèces dits d'intérêt communautaire. Au titre de la directive « Oiseaux », ces sites sont appelés Zones de Protection (ZPS). Pour la directive « Habitats-Faune-Flore », ils sont appelés Site d'Importance Communautaire (SIC) et deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dès lors que l'Etat français aura transcrit le site en droit français.

Monsieur MARY présente ensuite le site de la baie du Mont-Saint-Michel concerné par les deux directives. Il fait le point sur les actions réalisées depuis 2006 et en particulier sur les actions de concertation, d'information et de communication autour du projet. 5 groupes de travail (falaises et dunes normandes, cordons coquilliers bretons, bois d'Ardennes, milieu marin et prés salés) se sont réunis concernant chacun des unités écologiques distinctes pour un total de 130 participants.

### Cf présentation ci-jointe

La deuxième partie de la présentation est consacrée à la directive « Oiseaux » et au site correspondant aux polders. Monsieur VIAL commence par rappeler l'objectif principal de la directive, à savoir le maintien, à minima, des populations d'oiseaux ayant contribué à la désignation du lieu en ZPS. Afin d'atteindre cet objectif, les mesures de gestion qui seront à envisager concerneront les habitats des espèces concernées. Par ailleurs, monsieur VIAL précise que la directive met en avant la notion de réseau écologique par la nécessité de prendre en compte, pour les Etats membres, la migration des oiseaux. Or, la baie du Mont-Saint-Michel constitue un site majeur d'accueil pour les oiseaux hivernant ou migrateurs.

Monsieur VIAL poursuit par la mise en place de Natura 2000 en France. Il explique qu'à chaque site Natura 2000 correspond un document d'objectifs élaboré sur la base d'une concertation locale. Ce DocOb est composé d'un état des lieux écologique et socio-économique du site concerné, d'orientations de gestion et, enfin, des mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs fixés. Une fois le DocOb validé, des contrats Natura 2000 peuvent être mis en place. En milieu agricole, ces contrats prennent la forme de mesures agro-environnementales territorialisées.

Monsieur VIAL poursuit en expliquant que tout propriétaire peut aussi adhérer à une charte qui constitue un engagement volontaire de bonnes pratiques environnementales.

Il présente ensuite la ZPS sur le territoire du groupe de travail « polders ». Il explique que cet espace constituait auparavant un site majeur d'accueil d'oiseaux hivernant et en particulier pour l'Oie des rieuse. Actuellement et à l'échelle de la Zone de Protection Spéciale, ce site constitue un enjeu mineur du point de vue de la conservation des populations d'oiseaux. Les marais périphériques de la baie jouent un rôle beaucoup plus important de ce point de vue. En conséquence, la définition des enjeux tiendra compte de cette situation.

Il poursuit par la mise en lumière des potentialités d'accueil d'oiseaux sur l'anse de Moidrey, notamment en terme de restauration de fonctionnalité écologique du lieu : les aménagements prévus dans le cadre du projet de restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel devraient permettre de faire de l'anse de Moidrey une zone de relais entre l'estran et les marais du Couesnon et permettre ainsi la reconstitution d'un corridor écologique. Il explique ensuite la notion d'habitat d'espèce qui doit permettre aux oiseaux d'assurer chacune des parties de leur cycle biologique

(reproduction, alimentation, repos) et insiste sur leur complémentarité. Il est effectivement important de considérer les différents habitats utilisés par les oiseaux pour atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive. Il détaille ensuite la méthode d'élaboration de l'état des lieux qui comprendra notamment une cartographie de l'occupation du sol faisant ressortir les secteurs en cultures ou en prairies.

Cf présentation ci-jointe

Monsieur VIAL reprend la présentation en illustrant la démarche à partir d'un exemple concret. Cet exemple (« Sur la base du volontariat et dans le cadre des modes d'exploitation actuels et/ou futurs, mener une réflexion sur des modalités agricoles favorables au rétablissement des potentialités d'accueil de l'avifaune ») a vocation à illustrer la finalité du DocOb dont l'objectif consiste à définir, sur la base d'une concertation locale, des outils et actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Cet exemple posé, la discussion commence.

### **Synthèse des échanges**

Monsieur LEBAS se pose la question de savoir si les espèces citées (Oie rieuse, Chevalier combattant) ont complètement disparues de la baie du Mont-Saint-Michel et si on les retrouve ailleurs. Monsieur VIAL explique que ces espèces ont effectivement disparu du site et ce depuis les années 80-90, en raison de l'abandon des cultures céréalières sur les polders. Monsieur MARIE confirme et ajoute que les populations d'oies à l'échelle nationale se portent bien et tendent même à la hausse. Il signale que pour cette espèce, le golfe du Morbihan accueille d'importantes populations. Les oies appréciant le blé en herbe, la diminution des surfaces de cette culture en baie explique leur disparition.

Monsieur HERY demande comment apprécier la notion de couloir migratoire. Monsieur VIAL explique qu'il convient, en ce qui concerne les oiseaux, d'envisager leur conservation à différentes échelles. En effet, le caractère migrateur de certaines espèces impose de désigner un réseau de sites cohérent qui puisse garantir l'accomplissement du cycle biologique de chaque espèce. Cette cohérence doit s'exprimer à l'échelle de l'Europe, de la France, dont la situation géographique fait d'elle un pays majeur en terme de passage migratoire, et enfin à l'échelle du site lui-même où les conditions d'accueil doivent être maintenues. Il précise que les espèces visées sont les espèces dites d'intérêt communautaire, c'est à dire les espèces listées à l'annexe I de la directive Oiseaux ou considérées comme espèces migratrices régulières.

Monsieur MAINSARD se questionne sur la quantification des populations des différentes espèces d'oiseaux et sur les modalités de suivi des populations. Monsieur VIAL répond que si, pour certaines espèces, chiffrer une population est chose difficile, en revanche pour d'autres espèces, des réseaux de comptage organisés existent. La baie du Mont-Saint-Michel est un haut lieu pour l'accueil d'oiseaux d'eau hivernants en particulier. Or ceux-ci sont dénombrés au niveau européen à travers un comptage (Wetlands) qui consiste en un comptage annuel simultané sur l'ensemble des sites d'hivernage européens, selon un protocole standardisé. Ce dénombrement permet d'obtenir une image assez fine des effectifs des espèces concernées. Localement, ce sont le Groupe Ornithologique Normand et Bretagne Vivante qui coordonnent ce comptage. Par ailleurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage possède lui-même son propre réseau de comptage des hivernants à travers son réseau « Oiseaux d'Eau-Zones Humides » (OEZH). C'est en particulier grâce à ces comptages que l'on peut mettre en lumière le rôle d'accueil fondamental de la baie du Mont-Saint-Michel pour les oiseaux hivernants.

Monsieur COUPE ajoute que les évolutions des effectifs d'oiseaux ne peuvent pas être analysés sur une année mais bien sur des périodes pluri-annuelles.

Monsieur MARIE explique que, de manière générale, si certaines surfaces pouvaient être dédiées à la culture du blé, on pourrait espérer des stationnements d'oiseaux plus importants. Il évoque la prolifération du chiendent sur les herbues et insiste sur les liens entre les herbues et les polders.

Monsieur GUILLARD répond qu'il y a encore des céréales sur les polders.

Monsieur LACOSTE rappelle que l'objectif du DocOb n'est pas de revenir à un état perdu. L'état des lieux donnera l'image de la situation actuelle pour laquelle l'Etat français aura obligation de maintien des conditions d'accueil des populations d'oiseaux. Il rappelle aussi que les mesures se mettront en place sur la base du volontariat. Ce n'est qu'à travers cette démarche volontaire que des améliorations pourront être envisagées. Il explique que le rôle de l'opérateur est de trouver les conditions qui feront que le volontariat se combine avec les conditions économiques. Il souligne enfin que la problématique d'évolution du chiendent est étudiée et que celle-ci trouve vraisemblablement son origine par une teneur en nitrate élevée dans les masses d'eau débouchant en baie.

Monsieur BODIN fait remarquer qu'il est hors de question d'imposer un retour aux prairies sur des parcelles aujourd'hui cultivées. Il se questionne également sur la provenance des financements prévus dans le cadre de Natura 2000. Monsieur LACOSTE répond que les contrats sont financés par l'Etat.

Monsieur MAINSARD fait part de la crainte de la profession agricole de se voir imposer des obligations dans le cadre de la conditionnalité de la Politique Agricole Commune. Par ailleurs, il s'interroge sur les volumes financiers prévus pour la mise en place de mesures agri-environnementales et explique qu'il n'existe pas suffisamment de MAE intéressantes de ce point de vue. Monsieur GUILLARD ajoute que le SILEBAN est porteur de MAE sur la zone légumière du val de Saire mais qu'il a du faire face à des restrictions de financements.

Monsieur VIAL explique que les mesures agri environnementales sont désormais territorialisées, c'est à dire qu'elles ne peuvent être mises en place que sur des sites Natura 2000 (financement d'Etat) ou des sites identifiés comme prioritaires en vertu de la Directive Cadre sur l'Eau (financements des Agences de l'eau). Ainsi, l'Etat a voulu concentrer les masses financières disponibles sur des secteurs à enjeux. Monsieur LACOSTE rajoute que dans les marais du Cotentin ou dans l'estuaire de Seine, des MAE se chiffrant en centaines d'euros à l'hectare ont été mises en place.

Monsieur TROMPETTE revient sur l'exonération des taxes sur le foncier non bâti en se demandant qui en prend la décision. Monsieur LACOSTE explique que c'est l'Etat qui décide et compensera les pertes pour les communes.

Monsieur GRANDGUILLOT revient sur les MAE en suggérant d'axer la réflexion sur les bandes boisées des polders. Il propose de faire porter l'effort sur l'entretien ou la restauration des talus boisés. Monsieur BODIN répond que cela est envisageable mais que les digues servent aussi de chemins. En conséquence, il convient de prendre en considération les promeneurs. Monsieur BICHON fait savoir que des travaux de replantation ont déjà eu lieu, en particulier sur la digue de la duchesse Anne où ont été plantés des merisiers. Il évoque également la Saline où ont eu lieu des travaux. Monsieur LEBAS fait remarquer que la fréquentation croissante des digues par les quads et les campings-car n'arrangent pas les choses.

Monsieur HERY fait valoir que les bandes enherbées déjà existantes le long des canaux pourraient faire l'objet d'une valorisation répondant aux objectifs de la directive. Monsieur GUILLARD fait savoir qu'il s'agit d'une proposition intéressante. Monsieur MAINSARD partage ce constat et se demande s'il est vraiment nécessaire d'aller au delà des mesures déjà existantes en terme de protection de l'environnement.

Monsieur LEROY pose la question de l'intervention du Conservatoire du littoral sur les polders ainsi que du lien avec Natura 2000. Monsieur LACOSTE répond qu'il faut distinguer deux missions : l'une pour laquelle le Conservatoire réalise un travail à la demande de l'Etat (Natura 2000) et l'autre qui correspond à l'existence même du Conservatoire, à savoir l'acquisition de terrains en vue de leur gestion dans un souci de préservation des équilibres biologiques. Il rappelle que le Conservatoire du littoral axe son intervention sur des secteurs reconnus pour leur richesse écologique mais que l'acquisition des parcelles ne peut se faire sans l'accord des communes ou des propriétaires.

Monsieur MAINSARD demande pourquoi le DocOb, qui constitue un document martyr, est présenté directement au comité de pilotage sans que celui-ci ne participe à sa rédaction. Monsieur LARIVIERE réexplique que l'on n'impose pas le DocOb et que les groupes de travail sont constitués dans le but de faire participer chacune des personnes concernées à son élaboration.

Monsieur MAINSARD se demande pourquoi ne pas présenter une carte représentant l'occupation du sol afin de repérer et dégager les enjeux ainsi qu'une carte de situation des bandes enherbées. Monsieur LACOSTE répond que le Conservatoire ne se présente pas devant le groupe de travail avec un travail tout fait et que l'objectif du travail de concertation réalisé en amont est bien de chercher l'information en fonction de ce qui est choisi collectivement.

Monsieur MAINSARD suggère pour le groupe de travail « Marais de Dol-Chateauneuf » de présenter une carte de l'occupation du sol. Monsieur VIAL réexplique le déroulé de la procédure d'élaboration du DocOb à travers les groupes de travail. Il signale qu'une fois installés, les groupes se réuniront à nouveau d'ici à la fin d'année afin de discuter et analyser l'état des lieux que réalisera le Conservatoire du littoral. En amont de cette réunion, le Conservatoire fera parvenir aux membres du groupe de travail une version provisoire qui comprendra une cartographie de l'occupation du sol. Les remarques des uns et des autres seront alors prises en compte et intégrées dans la version finale de l'état des lieux. Monsieur MAINSARD rappelle par ailleurs que chaque année des terres agricoles se perdent en raison de la pression urbanistique et du développement des activités de loisirs.

Monsieur GUILLARD fait remarquer l'absence du régisseur de la compagnie des polders dans le groupe de travail. Monsieur VIAL répond qu'il est prévu de les contacter prochainement afin de les intégrer à la démarche. Monsieur GUILLARD explique qu'il lui semble que cette compagnie est porteuse d'un projet de reboisement des digues.

Monsieur FAGUAIS constate qu'il existe de nombreux projets de territoires et qu'il est difficile d'être au courant des différents états d'avancement de ces projets. Monsieur ROBIN rappelle que dans le cadre du projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière porté par l'association interdépartementale Manche-Ille et Vilaine, le magazine « Vue sur baie », tiré à 40 000 exemplaires, fait régulièrement le point sur les différentes actions en baie du Mont-Saint-Michel.

Monsieur GUILLARD revient sur la réalisation de l'état des lieux socio-économique prévu dans le DocOb. Il suggère de réaliser un bilan en macro-économie et se demande comment prendre en compte la valeur ajoutée des polders. Monsieur LACOSTE répond qu'il est difficile de prendre en compte cela dans le cadre de Natura 2000. Monsieur MARY ajoute que l'état des lieux du DocOb se fera à l'échelle du site dans son ensemble et qu'il est par conséquent difficile de rentrer dans une analyse aussi fine.

Monsieur VIAL termine en rappelant les prochaines échéances. L'état des lieux écologique et socio-économique sera réalisé dans le courant de l'année 2008 et sera diffusé aux membres du groupe de travail à l'automne afin d'être discuté lors de sa prochaine réunion.

**Rappel des prochaines étapes (cf. présentation ci-jointe) :**

Études et inventaires de terrain complémentaires.

Réunions de travail spécifiques par thème.

Élaboration de l'état des lieux scientifique et socio-économique et transmission au groupe de travail pour compléments et avis.

Réunion du groupe de travail (à l'automne 2008) pour une réflexion sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations de gestion.